

En conséquence, M. l'Orateur et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

Et de retour:

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a plu au suppléant de Son Excellence le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

- Loi concernant les sociétés d'investissement;
- Loi concernant les poids et mesures;
- Loi modifiant la Loi sur les pensions;
- Loi modifiant la Loi de 1952 sur les allocations aux anciens combattants;

Loi modifiant la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils.

M. l'Orateur: Comme il est 6 heures et conformément à un ordre spécial adopté aujourd'hui, la Chambre s'ajourne jusqu'au lundi 19 avril 1971 à 2 heures.

Je rappelle aux honorables députés et à leurs collègues qu'ils sont cordialement invités à venir me retrouver dans quelques instants au «Salon Seize».

(La séance est levée d'office à 6 h 03, et la Chambre s'ajourne au lundi 19 avril, en conformité de l'ordre spécial).
